

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

21 janvier 2015

L'an deux mil quinze le vingt et un janvier, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gilbert Allard, Maire.

Présents ou représentés: Gilbert Allard, Michel Roux, Serge Contat, Franca Viviand, Annick Desternes, Laurent Aegerter, Anne- Marie Jung, Jean-Marc Sellier, Nathalie Remenant, Corinne Bac, Sylvain Brosolo, Franck Corcelle, Jean Lacombe

Exusé : Annie Plessis

Absent : Anne Champel

Madame Anne-Marie Jung est élue secrétaire de séance

Approbation du compte rendu 26 novembre 2014 : Aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu est approuvé

1. Décision modificative

Il convient de procéder à des réajustements de crédit en fonctionnement

Monsieur le Maire présente le projet en détaillant les modifications apportées au budget 2014. Le montant de la diminution et de l'augmentation des crédits est de 62 429 €.. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 telle que présentée.

2 Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Dans l'attente du vote du budget 2015, le conseil municipal doit autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, déduction faite de celles imputées au chapitre 16 et 18.

Dépenses investissement 2014 : 1 121 555 €

Autorisation d'engagement de **280 388 €**

:
Réhabilitation école compte 2313 : 280 388 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au compte 2313 à hauteur de 280 388 €.

3. Convention avec le conseil général pour l'abri bus route de chevrier et la CCPR

Monsieur le Maire expose qu'un abri bus a été installé à l'arrêt de cars route de chevrier au chef-lieu par la CCPR. Il précise que le Conseil Général subventionne la pose de l'abri bus en agglomération à hauteur de 30% des travaux HT. Le montant des travaux s'élève à 4015 € HT et la subvention de 1204.50 €

Il convient de signer avec le conseil général et la CCPR une convention de financement, d'entretien.

Cette convention a pour objet de :

- Définir les caractéristiques de l'ouvrage réalisé et son financement
- Affecter la maîtrise d'ouvrage
- Autoriser l'occupation du domaine public routier départemental
- Répartir les charges d'entretien et d'exploitation à la mise en service de l'arrêt de cars entre le département de la Haute-Savoie, la communauté de communes du Pays Rochois et la commune.

Le Conseil municipal, après délibération

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement, d'entretien et d'autorisation de voirie suite à la pose d'un abri-bus au chef-lieu route de Chevrier sur le territoire de la commune de Cornier.

4 Rapport des commissions

Commission scolaire : Michel Roux explique qu'il reste les travaux du lot Alufer à terminer. Le portail électrique sera opérationnel assez rapidement. Pour 2015, les travaux de tracé pour jeux de cour sont à prévoir conformément aux objectifs pédagogiques des enseignants. Des devis ont été demandés.

Commission communication et périscolaire : Annick Desternes a fait un petit sondage lors de la cérémonie des vœux auprès de la population sur les « brèves Cornierandes » et dans l'ensemble cette publication a séduit.

Elle souhaite que la commission scolaire et périscolaire se réunisse pour préparer une réunion publique avec les parents. A l'ordre du jour, il faudra revoir le règlement des TAP et plus précisément les demandes de dérogation. Certains parents ne respectent pas le règlement. Si tout les parents, pour des raisons de confort personnel, refusent de respecter leur engagement pris lors de l'inscription de leur

enfant, la gestion des TAP deviendrait impossible et la qualité des activités ne pourrait pas être maintenue.

Commission voirie : Serge Contat informe l'assemblée que le Syane souhaite présenter le diagnostic sur l'éclairage public au conseil municipal. Cette réunion aura lieu en journée. La date vous sera communiquée en temps voulu.

- Nathalie Remenant demande qui est en charge du « barrage » de la route du Pralet. C'est le conseil général qui devrait faire les travaux au printemps.
- Madame Bac demande pourquoi les parkings des commerces ne sont pas déneigés. Michel Roux lui répond que ces parkings sont privés et il appartient au syndic du Clos St Just d'organiser ce déneigement.

Commission finances : Monsieur le Maire rappelle que les services de l'Etat n'ont pas encore communiqué les informations fiscales et les dotations pour le budget 2015. Cependant, un débat d'orientations budgétaires fera l'objet d'une réunion non publique avec l'ensemble des élus. Les seuls éléments en notre possession sont les chiffres des prélèvements de l'Etat sur la commune à savoir :

- Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) pour l'année 2015 s'élèvent à 212 560 €
- Le fond de péréquation intercommunal et communal (FPIC) 2013 : 7 062 €, 2014 : 13 828 €, 2015 : 26 758 € et en 2016 : 51 774 €

5. Questions diverses

Fête de la musique du Faucigny : Serge Contat informe le conseil que cette manifestation se déroulera le dimanche 28 juin sur l'ensemble du canton. Chaque commune peut recevoir une ou deux formations qui joueront pour la population. Il faut deux commissaires par formation. Le conseil donne son accord pour recevoir deux formations et les commissaires seront Mesdames Remenant et Jung et Messieurs Sellier et Contat.

Organisation des élections des conseillers départementaux : Madame Bac demande comment seront organisées ces élections. La liste des européennes sera reprise et transmis à l'ensemble du Conseil. Si les horaires ne conviennent pas à certains, il faudra que les conseillers s'arrangent entre eux.

Concours de belote des élus : il aura lieu le vendredi 30 Janvier à 18 h 30 à St Pierre. Franca Viviand est chargée de rendre réponse à la mairie de St Pierre.

Monsieur le Maire clôt la séance en remerciant l'ensemble des membres présents.